



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Hérault

le Maire de CREISSAN,

Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 02 mars 2017 à 18h45 en Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2016
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2017

**Décisions :**

- N° 2017-001 Accord-cadre à procédure adaptée «Fourniture de bureau»
- N° 2017-002 Accord-cadre à procédure adaptée «Fourniture de produits et matériel entretien»
- N° 2017-003 Accord-cadre à procédure adaptée «Fourniture de vêtement de travail et d'équipement de protection individuelle»

**Communauté de Communes Sud Hérault :**

- Débat sur le Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) pour le Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Opération Habitat « présentation de l'opération «cœur du village »

**Finance :**

- Budget Principal : Exécution des dépenses d'investissement 2017 du budget principal en l'absence du Budget primitif
- Budget Eau et assainissement : Exécution des dépenses d'investissement 2017 du budget principal en l'absence du Budget primitif

**Voirie communale :**

- Dénomination d'une voie : Impasse de la Butte

**Urbanisme :**

- Compromis de ventes des terrains de la Rouchère

**Complexe Touristique :**

- Tarifs piscine à M. VANUFFELEN Gestionnaire du Complexe touristique

**Sujets divers**

Fait à CREISSAN, le 24 février 2017

Le Maire,

Bruno BARTHES

